

**Département Commune de Gelos**

Pyrénées Atlantiques

**Arrondissement**

Pau

**PV du conseil municipal du vingt et un octobre deux mil vingt et un**

Le vingt et un octobre mil vingt et un à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

**Effectif légal du conseil municipal : 27****Nombre de conseillers en exercice : 27****Nombre de conseillers présents physiquement : 20** puis 21 à partir de la délibération 2021-51 inclus**Nombre de conseillers votants : 25** puis 26 à partir de la délibération 2021-51 inclus**Date de la convocation : 15/10/2021****Date d'affichage : 22/10/2021**

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
BARAT-TOUIG	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier	X			
DELQUIGNIE	Béatrice	X			
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne	X			
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge	X			
CROVELLA	Loïc		X	Mme Rouzières	
ROUZIERES	Nicole	X			
LAVIGNE	Gwendoline		X	Mme Barat-Touig	
SALAT	Didier	X à partir de la délibération 2021-51			
LANOUILH	Éric	X			
MORISOT	Pierre-Alexandre	X			
JAÉGLÉ	Christine	X			
CHARPENTIER	Hélène		X	M Mora	
GUERIN	Stéven	X			
MARQUET	Sandrine		X		
CONESA	Claire		X	Mme Delquignie	
BOONE	Emmanuelle		X	Mme Fontenier	
FONTENIER	Jessica	X			
LACROIX	Jean-Pierre	X			
CASENAVE dit MILHET	Agnès	X			
KÉRUZORÉ	Marie	X			
AUGUSTO	Alain	X			

\*\_\*\*

## Délibération(s)

### **2021-50 : Personnel communal – Création d’emplois permanents et mise à jour du tableau des emplois**

Rapporteur: Monsieur le Maire

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales.
- Vu l’article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement.
- Vu la délibération 2021-42, du 30 juin 2021 relative à la mise à jour du tableau des emplois.
- Vu l’avis favorable à l’unanimité du Comité technique Intercommunal du 27/09/2021.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l’effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu’il s’agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le Maire propose donc les évolutions d’emplois ci-dessous pour tenir compte de l’évolution des besoins et avancements de grades (ou tout autre motif en relation avec l’organisation et le fonctionnement des services) :

- Création d’un emploi permanent d’un chef cuisinier au grade d’adjoint technique.
- Le passage d’un agent à temps complet à un temps non complet (31h30).

Le Maire propose de mettre à jour en conséquence le tableau des emplois permanents :

Emplois permanents	Grade(s) correspondant(s)	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail hebdomadaire moyen (h)
<b>Services administratifs</b>			<b>14</b>	<b>8</b>	
DGS	Attaché principal	A	1	1	35
Responsable financier	Attaché	A	1	0	35
Agent comptable	Adjoint administratif	C	1	1	35
Chargé(e) d'urbanisme	Rédacteur principal 2nde classe	B	1	0	35
	Rédacteur	B	1	1	35
	Adjoint Adm. Principal 2nde classe	C	1	0	35
	Adjoint administratif	C	1	0	35
Agent administratif	Adjoint adm. principal 1ère classe	C	1	0	35
	Adjoint Adm. Principal 2nde classe		1	0	35
	Adjoint administratif		1	1	29,25
	Adjoint administratif		1	1	35
Assistante de direction	Adjoint administratif	C	1	1	35
Chargé(e) de communication	Adjoint administratif	C	1	1	35
<b>Services techniques</b>			<b>32</b>	<b>19</b>	
Responsable technique administratif	Technicien principal 1ère classe	B	1	1	35
Responsable technique opérationnel	Technicien principal 2nde classe	B	1	0	35
	Technicien		1	0	35
Responsable service espaces verts	Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	0	35
	Agent de maîtrise	C	1	1	35
Agent d'entretien polyvalent	Adjoint technique principal 1ère classe	C	2	1	35
	Adjoint technique principal 2nde classe	C	6	4	35
	Adjoint technique	C	1	0	22,5
Agent d'entretien et animateur périscolaire	Adjoint technique	C	2	1	35
			1	1	29
Agent d'entretien et de circulation école	Adjoint technique	C	1	1	18,5
Agent de restauration	Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	1	21
	Adjoint technique principal 2nde classe	C	1	0	35
Animateur périscolaire et ALSH/ ATSEM	Adjoint technique	C	2	1	31,5
Animateur périscolaire	Adjoint technique	C	1	1	35
ATSEM / Agent d'entretien / Animateur	Adjoint technique	C	1	0	7
Agent d'entretien et de restauration	Adjoint technique principal 2nde classe	C	1	0	27
	Adjoint technique	C	1	1	32
Agent d'entretien et de restauration / Animateur	Adjoint technique	C	1	0	32
			1	1	22
Agent d'entretien	Adjoint technique principal 2nde classe	C	1	1	28
	Adjoint technique	C	1	1	19
Services scolaire et périscolaire	Adjoint technique	C	2	0	19
			1	1	14
<b>Services enfance</b>			<b>7</b>	<b>7</b>	
Responsable service enfance	Animateur principal 1ère classe	B	1	1	35
ATSEM et animateur périscolaire	Agent spécialisé principal 1ère classe	C	4	1	35
	Agent spécialisé principal 2nde classe			1	35
	Agent spécialisé principal 2nde classe			1	21
	Agent spécialisé principal 2nde classe			1	29
Animateur périscolaire et ALSH	Adjoint animation	C	1	1	30
Animateur périscolaire et ALSH / Adjoint	Adjoint d'animation principal 2nde classe	C	1	1	35
<b>Service police</b>			<b>1</b>	<b>1</b>	
Policier municipal	Brigadier chef principal	C	1	1	35
<b>Service Bistrot</b>			<b>1</b>	<b>1</b>	
Chef cuisinier	Adjoint technique	C	1	1	35

Le conseil municipal est invité à :

### AUTORISER

Art 1 - Le Maire à créer un emploi permanent de chef cuisinier au grade d'adjoint technique.

Art 2 - Le Maire à modifier le temps de travail d'un agent (à sa demande) en passant d'un temps complet à un temps non complet (31h30).

### ABROGER

Art 3 – La délibération 2021-42.

Envoyé en préfecture le 22/10/2021

Reçu en préfecture le 22/10/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 064-216402370-20211021-2021\_50-DE

Il est précisé que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget communal aux chapitres prévus à cet effet.

Délibération votée :

Pour : Unanimité (25)

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents  
Fait à Gelos, le 21 octobre 2021  
Le Maire,

Pascal MORA

